

Pétition écologiste pour l'interdiction de l'insecticide Cruiser

PARIS, 8 déc 2008 (AFP) - France nature environnement, qui regroupe la plupart des associations françaises de protection de la nature, lance une pétition en ligne pour l'interdiction du Cruiser, alors que le ministère de l'Agriculture doit renouveler ou non son autorisation.

Dans un communiqué lundi, FNE rappelle que le Cruiser, un produit proche du Gaucho et du Régent, est un insecticide "classé dangereux pour l'environnement, dangereux pour les abeilles, les oiseaux et les mammifères sauvages, et très toxique pour les organismes aquatiques".

Le Cruiser, produit par le groupe Syngenta, avait été autorisé pour un an seulement à partir de janvier 2008 en enrobage des semences de maïs. "Le ministre de l'agriculture s'apprête à renouveler l'autorisation de mise en vente", selon FNE.

Alors qu'une surmortalité des abeilles est constatés partout dans le monde, la fédération d'associations rappelle que "35% du tonnage mondial d'aliments végétaux (fruits, légumes, oléagineux, café, cacao ...) et la survie de plus de 80% des espèces végétales dépendent directement de la pollinisation par les insectes".

La pétition (fne.asso.fr) "demande d'interdire immédiatement le Cruiser" et "de mettre en oeuvre sans retard et avec la plus grande vigilance le plan Ecophyto 2018 issu du Grenelle de l'environnement qui prévoit la réduction de 50% de l'usage des pesticides".

FNE "étudiera les possibilités d'actions en justice si l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser devait malheureusement être délivrée", met en garde le communiqué.

AFP
